96122 - Il lui promet des vêtements puis les remet à sa sœur à lui

question

Mon mari à envoyé à son frère des vêtements neufs, histoire de le mettre au courant des dernières créations en matière de mode féminine et pour qu'il les fasse imiter en Chine. Mais il a dit que je pouvais leur substituer mes vêtements (utilisés) après que son frère les aura regardés…Puis il a dit à son frère de remettre les vêtements à sa sœur à ma place. Pourtant il sait que je ne possède pas de vêtements décents en ce moment car mes vêtements se sont usés et mon poids n'a pas diminué après la naissance de mon troisième enfant.
A-t-il le droit de dépenser une si grande somme dans l'achat de vêtements alors que nous ne disposons que peu d'argent ? A-t-il le droit en plus d'offrir les vêtements achetés à sa sœur au lieu de son épouse ? Nous avons toutes les deux besoin de ces vêtements, mais est-il juste de préférer sa sœur à mes trois enfants et à moi même qui éprouvons un grand besoin de vêtements neufs ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si la situation est telle que vous l'avez décrite, votre mari doit respecter sa promesse en vous apportant des vêtements neufs à la place de ceux que vous portez.

Il convient toutefois de lui trouver une excuse car la récupération des vêtements déjà offertes à sa sœur pourrait être gênante pour lui, sa sœur les ayant vus et s'y étant accrochée.

En principe, la vie conjugale doit être fondée sur l'amour, et la compassion, la tolérance et le pardon car il n'existe ni un époux parfait ni une épouse parfaite, l'un et l'autre étant faible. La vie ne peut être belle que si l'on accepte de fermer les yeux sur les faux pas, pardonne les fautes et leur trouve des excuses.

Votre mari sera récompensé, s'il plait à Allah, pour avoir bien entretenu ses liens de parenté. Vous aussi vous serez récompensée si vous restez patiente pour complaire à Allah et si vous aimez le bien pour autrui comme vous l'aimez pour vous même. Et on espère que cette personne charitable recevra d'Allah Très Haut une honorable récompense et une bénédiction dans ses biens. Tout cela vous procurera du bien et vous sera utile, s'il plait à Allah.

Ô sœur vertueuse ! Nous vous conseillons de rester patiente pour complaire à Allah et de vous livrer doucement à la recherche de la satisfaction de vos besoins et avantages et de ne pas harceler votre époux (avec des exigences). Nous vous conseillons de réserver à votre mari et à ses enfants un bon traitement en veillant à satisfaire leurs besoins et à lui faire savoir que ce qu'il dépense pour couvrir vos besoins alimentaires et vestimentaires sera récompensé par Allah Très Haut, s'il agit pour complaire à Allah Très Haut. Car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Quand un musulman fait une dépense au profit de sa famille pour complaire à Allah, sa dépense a la valeur d'une aumône (rapporté par al-Boukhari, 5351 et par Mouslim, 1002.

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit encore : un dinar dépensé dans le chemin d'Allah, un autre dépensé pour affranchir un esclave, un autre dépensé au profit d'un pauvre et un autre dépensé au profit de sa famille (sont tous importants mais) le meilleur reste le dernier (rapporté par Mouslin, 995)

Ce hadith encourage les maris à dépenser au profit de leurs épouses et de leurs enfants, il les y incite et indique que les dépenses faites dans ce domaine méritent plus de récompense que celles faites dans le chemin d'Allah et pour les pauvres.

Nous demandons à Allah Très Haut de vous rendre meilleur et de bénir vos biens et d'augmenter votre subsistance.

Allah le sait mieux.